



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr — <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

Meeting laïque du 5 décembre 2015 au gymnase Japy

Nous poursuivons la publication des interventions des associations et syndicats lors du grand meeting national laïque pour la défense et la promotion de la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat. Aujourd'hui, nous rendons publique le discours de Jocelyne Marmande membre du Bureau confédéral de la CGT-Force Ouvrière.



Rassemblement laïcité

5 Décembre 2015

Intervention Force Ouvrière

Jocelyne MARMANDE, Secrétaire Confédérale

Chers amis, chers camarades, mesdames, messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour **célébrer les 110 ans de la Loi de 1905** dite de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Historiquement, la laïcité, c'est l'affranchissement de l'homme de l'autorité dogmatique de l'Eglise et la consécration irréversible de la République et de l'autonomie de l'individu. Mais surtout, cette loi a été une grande conquête du mouvement ouvrier, du mouvement pour l'égalité de tous devant la loi.

Cette laïcité reste donc un axe permanent majeur de notre combat syndical Force Ouvrière. La liberté, l'égalité et la fraternité, notre « trinité républicaine », n'existent qu'avec la laïcité, elle-même sœur de l'indépendance à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Aujourd'hui plus que jamais, la laïcité est l'une des réponses centrales que nous pouvons opposer à la barbarie et à l'obscurantisme.

Protéger la laïcité en France, dans le contexte actuel, c'est **lutter contre les intégrismes**, les égarements religieux. Nous

pensons que, plutôt que de faire exception à la laïcité, plutôt que de l'utiliser comme outil de discrimination, nous devons la réaffirmer comme instrument d'intégration de tous dans la société française – notamment à l'école –, et comme instrument de l'égalité de chacun devant la loi.

Les attaques terroristes à Paris ce 13 novembre, ce sont des attaques directement dirigées contre **notre modèle républicain** et contre la laïcité. Ce sont des valeurs et des principes qui sont reniés, c'est le régime démocratique qu'on attaque – celui qui permet non seulement la reconnaissance des divergences mais encore leur libre expression.

Suite aux attentats, la réponse politique française a été de déclarer la guerre, et de placer la France en état d'urgence. En tant qu'organisation syndicale, notre rôle n'est pas de commenter les actions de l'exécutif sur le plan de la politique



extérieure. En revanche, dans le cadre de l'état d'exception, la France a prévenu le Conseil de l'Europe du fait qu'elle pourrait ne plus appliquer les droits et libertés fondamentales protégés par la Convention européenne de sauvegarde des droits et libertés fondamentales. Parmi eux: la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression, le respect de la vie privée, la liberté de réunion et d'association, le droit à un procès équitable ! Autant de droits dont découle la laïcité, ou que la laïcité garantit. La France va donc déroger aux droits pour combattre ceux qui les menacent... Nous l'avons dit, la vigilance s'impose. Il ne faut pas qu'état d'urgence rime avec « régime d'exception » portant atteinte aux libertés individuelles et collectives fondamentales.

Pour FO, nous devons être intraitables et réaffirmer les droits fondamentaux. Il n'est pas acceptable que l'égalité entre les travailleurs - les citoyens - soit remise en cause dans le cadre d'une politique sécuritaire, si légitime soit elle. A ce titre, la laïcité et ses corollaires - l'égalité et la non-discrimination - doivent être **respectés dans le cadre des politiques publiques**, dans le cadre des actions conduites par les préfetures, les corps de police et les corps armés. Nous exigeons la stricte neutralité du service public et de ses agents, et parallèlement, le respect de la liberté de conscience du principe d'égalité.

La laïcité et l'égalité de traitement doivent aussi être respectées au travail, à l'embauche, dans le traitement des demandes sociales ; dans un contexte politique où les discriminations sont de plus en plus criantes envers l'une ou l'autre communauté religieuse, nous devons aussi protéger le droit de chacun de croire ou de ne pas croire. L'état d'exception ne doit pas nous exempter de la protection des droits fondamentaux de tous les travailleurs, indépendamment de leurs croyances.

Enfin, nous croyons que le danger que représente l'Etat islamique, dans tout ce qu'il a de barbare, de rétrograde, d'irrespectueux pour l'être humain doté de droits, doit **nous conduire à plus de cohésion sociale**, plus de tolérance religieuse, plus d'ouverture. La priorité, ce doit être d'aller vers l'autre et garantir le respect de chaque individu, pour nous protéger collectivement.

La cohésion sociale, c'est l'école qui en est l'une des premières garantes. Elle offre à tous les mêmes savoirs et connaissances ; laïque, elle est indissociable de notre République.

Or, la loi Debré de 1959, dont nous demandons l'abrogation, va à rebours de tout ce que nous défendons ; elle va à l'encontre de ce qui est nécessaire en ces périodes troublées. Cette loi, nous la condamnons déjà en 1959 ! En organisant l'éducation privée catholique, en fournissant les moyens d'une inégalité des enfants devant l'éducation et des enseignants dans les droits au travail, cette loi est fondamentalement anti-laïque et donc, antirépublicaine. Elle n'est pas adaptée aux exigences de notre temps.

D'abord pour FO, tous les enfants en France ont un droit égal à l'éducation. Or, cette loi ne respecte pas la laïcité à l'école, en laissant par exemple aux recteurs la possibilité d'organiser des sessions d'examen à l'intérieur d'établissements privés.

Ensuite, cette loi porte atteinte au principe d'égalité de tous les salariés dans l'accomplissement d'un même travail. Elle porte en effet en son sein l'inégalité de traitement des enseignants des établissements catholiques : rémunérés par l'Etat, mais dépendants du régime général et des caisses de retraite complémentaires. Cela induit pour eux une différence dans la rémunération et les droits à la retraites (retraites plus faibles, taux de cotisation plus élevés).

Enfin, comme la Fédération nationale de la Libre pensée le dénonce, il n'est pas acceptable que 10 milliards d'euros soient détournés chaque année des fonds publics, au profit d'un enseignement privé religieux (catholique). Ensemble nous soutenons : « fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'école privée ».

C'est pourquoi nous rappelons que la loi de 1905 doit être pleinement appliquée ; et que la laïcité doit être la première réponse juridique, politique, en ces périodes de crise. Plus que jamais, nous devons défendre nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Ne pas céder sur ces valeurs et sur leur mise en œuvre est une impérieuse nécessité. Car la République, laïque, est un atout et un idéal. Rien ne doit pouvoir l'affaiblir ou la détourner, à l'intérieur comme à l'extérieur.

